

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MAI 2017

L'an deux mille dix –sept, le trois mai à dix-sept heures trente, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à Bourg Achard, au siège de la collectivité.

Étaient présents.

M. GATINET Benoît, M. ROUAS Mary-Dominique, M. LENOIR Fernand, M. VALLEE Laurent, M. QUESTEL Bruno, M. MARIE Philippe, M. CAILLOUEL Hervé M. MEDAERTS Dominique, M. DENIS Jean-Pierre, Mme MOUILLIERE Monique, M. QUETIER Jean, M. GUERINOT Didier, Mme VAN-DUFFEL Christine, Mme LEFEBVRE Gaby, Mme PRESLES Gwendoline M. BOURGAULT Hugues, M. GUENIER Jean-Marie

Absents ou excusés .

M. CHRISTOPHE Bernard , M. KARNOUB Abed

Présents Administration : MM. VAN-DRAVIK Franck et MAUPOINT Arnaud

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le président donne aux membres du Bureau les informations suivantes :

- présentation de M. Arnaud MAUPOINT, recruté en qualité de collaborateur de cabinet.
- Composition du comité technique Monsieur le Président donne la liste des représentants du collège employeur auprès du comité technique :

Titulaires : Benoit GATINET, Bruno QUESTEL, Didier GUERINOT, Monique MOUILLIERE

Suppléants : Christine VAN DUFFEL, Dominique MEDAERTS, Abed KARNOUB, Evelyne DESMARAIS

(NDLR) Représentants du personnel :

Titulaires : Stéphanie BARRAY, Antony SAGOT, Michel HEBERT, Flore MARQUES Da SILVA

Suppléants : Virginie LAINÉ, Fabrice TORRES, Denis CARPENTIER, Anne Marie CHERON

RESSOURCES HUMAINES

Décision B/13-2017 Objet : création d'un poste de directeur territorial

Contexte : le Président informe,

Vu la strate de l'ancienne Communauté de Communes de Roumois Nord, ne permettant pas l'ouverture d'un poste de directeur territorial, le Directeur Général des Services était détaché de sa collectivité d'origine sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

Vu la fusion des Communautés de Communes portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine, avec la prise en compte d'une nouvelle strate - EPCI de plus de 40 000 habitants, permettant ainsi la création d'un grade de directeur territorial, de façon à ce que l'agent puisse être muté sur la Communauté de Communes Roumois Seine, puis détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ DECIDE

- La création d'un poste de directeur territorial à compte du 3 mai 2017

Décision N°B-14-2017

Objet : création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe

Vu les décrets n°87-1101 du 30 décembre 1987 et du 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié,

CONSIDERANT que la fusion des Communautés de Communes portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine, avec la prise en compte d'une nouvelle strate - EPCI de plus de 40 000 à 80 000 habitants, permet la création de l'emploi

fonctionnel de Directeur Général des services d'établissements publics locaux à fiscalité propre ou sans fiscalité propre assimilés à des communes de 40 000 à 80 000 habitants.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ **DECIDE**

La création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'établissements publics locaux à fiscalité propre ou sans fiscalité propre assimilés à des communes de 40 000 à 80 000 habitants.

Décision N°B-15-2017

Objet : création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services adjoint

VU les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe

Vu les décrets n°87-1101 du 30 décembre modifié 1987 et du 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié,

CONSIDERANT que la fusion des Communautés de Communes portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine, avec la prise en compte d'une nouvelle strate - EPCI de plus de 40 000 à 150 000 habitants, permet la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des services adjoint d'établissements publics locaux à fiscalité propre ou sans fiscalité propre assimilés à des communes de 40 000 à 150 000 habitants.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

➤ **DECIDE**

La création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Adjoint d'établissements publics locaux à fiscalité propre ou sans fiscalité propre assimilés à des communes de 40 000 à 150 000 habitants.

RELEVÉ D'AVIS

- Désignation des représentants de la Communauté de Communes auprès EAD	Avis favorable à l'unanimité
- Contrat de ruralité	Avis favorable à l'unanimité
- Prise en charge des frais de mission (Projet RAMSAR)	Avis favorable à l'unanimité
- Changement de tarification pour l'apport d'amiante	15 Pour, 1 Contre (M.
Bourgault), 1 Abstention (Mme Lefebvre)	
- Reversement d'une subvention du SDOMODE à la Mairie de Thuit de l'Oison	Avis favorable à l'unanimité

Questions diverses :

Le Bureau évoque la question de l'acquisition d'un terrain situé à côté de la déchetterie de l'ancienne communauté de communes d'Amfreville. Il est rappelé que la communauté n'a plus la compétence pour faire des dépenses dans ce domaine depuis la reprise de la compétence « hauts de quai » par le SDOMODE.

Fin de la séance à 18h30